

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-718144

Maladie

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8267

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Aït Soukaina

06 - 05 - 68

Date de naissance :

Adresse : Casablanca - Ville verte - Sidi Moussa - Casablanca

Tél. : 0661 2773 58

Total des frais engagés : Dhs

Optique

Autres

120802

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

دكتور عبد الكريم شريبي
Dr. CHRAIBI Abdelkarim
OTORHINOLARYNGOLOGUE
319, Rue Mastapha El Maani - Casablanca
Tél: 0522 29 44 29 / 0661 31 20 30

Date de consultation :

17 JUIN 2022

Nom et prénom du malade :

Boukhriss

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

DR

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
JUN 2022			300	INP : <input type="text"/> دكتور عبد الكرييم شرقي Dr. CHRAIBI Abdelkarim OTORHINOLARYNGOLOGUE 319, Rue Mouloudha El Minaoui - Casablanca 0523 29 44 29 / 0661 31 20 30

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr. Maria ZENNAR Dr. Maria ZENNAR Centro Commercial Casablanca Casablanca Maroc	 20/05/20	 36.70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

[Creation, Remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABIN

LOT N°:

Dr. Ch

UT. AV:

OTOI
ET CHIR

Di

Ex. atta
Ex. ORL d

34,70

Tél. : C : 05.22.29.44.29 & 05.22.22.46.07
GSM : 06.61.31.20.30

Sur Rendez-Vous

DE GROUPE : DERMATO - ORL

الدكتور شرايبى عبدالكريم

اختصاصي في أمراض وجراحة
الأنف - الأنف - الحنجرة - العنق



خريج سابقا كلية مستشفى ليون
طبيب سابقا بمصحات الضمان الاجتماعي

الهاتف : 05.22.29.44.29 & 05.22.22.46.07
المتنقل : GSM : 06.61.31.20.30

بالموعد

Casablanca, le : 17 JUIN 2022 الدار البيضاء، في

Bou khn ss 17/2

34.70

8 car 20

SV

25 Junt 4,

T = 34.70

دكتور عبد الكريم شرايبى
Dr. CHRAIBI Abdelkarim
OTORHINOLOGY & ENDOLOGUE
319, Rue Mostapha El Maâni, Casablanca
Tél: 0522 29 44 29 / 0661 31 20 30



صيدلية اطبينه الخضراء
PHARMACIE GREENTOWN

Dr. Maria AZENNAR

Centre Commercial Casa Green
Casablanca Tel. +212 31 20 30 30

319، زنقة مصطفى المعاني (زاوية زنقة أڭادير) - الدار البيضاء

319, Rue Mustapha El Maâni (Angle Rue d'Agadir), Casablanca